

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL Du 26 JUILLET 2011 à 18 h

Présents : Gérard BERGER, *Président*, Odile MULLER, Henri ANTHONIOZ, Emile BREHIER, Bernard GUILLAUME, Roger GAILLARD, Jean François MUFFAT, J.Paul BAUD, Michel BAUD, Julien MORAND, Sylvie HENNEBIQUE, Christophe REQUET, Henri-Victor TOURNIER, Yvette GUILLEREY, Gilbert GALLAY, Cyrille GALLAY.

Excusés : Christophe MUTILLOD

Monsieur Michel BAUD a été élu secrétaire

Compte rendu de la séance précédente : approuvé à l'unanimité.

1. Administration générale

➤ Projet préfectoral de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été établi par le Préfet en application de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, qui exige qu'aucune commune ne reste isolée et que toutes les communes appartiennent à un EPCI à fiscalité propre.

Points du projet :

-1- Les communes de Morzine et les Gets rejoindraient la communauté de communes de la Vallée d'Aulps.

-2- Le projet prévoit également de rattacher à la nouvelle intercommunalité, les communes de la Vallée du Brévon : Bellevaux, Lullin, Reyvroz et Vailly, qui sont actuellement membres du SIVOM à la carte du Haut Chablais.

-3- Le Sivom a vocation à être rapidement dissous.

Monsieur le Président invite les membres du comité syndical à débattre sur ces points et à l'issue de ce débat, procède à un vote à bulletin secret portant sur les questions : « Etes-vous **Pour** (bulletin OUI) ou **Contre** (bulletin NON) le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi le 20 avril 2011 par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ? »

Dépouillement des bulletins : 16 votants, 16 bulletins, 15 suffrages exprimés :
OUI au schéma proposé par Monsieur le Préfet : **5** bulletins
NON au schéma proposé par Monsieur le Préfet : **9** bulletins
Bulletin blanc : **1**
Bulletin nul : **1**

Majorité absolue : $15/2 = 7$

Le Comité syndical, après ce vote d'où se dégage majoritairement un avis « **contre** le schéma départemental de coopération intercommunale »

Décide de ne pas accepter le schéma proposé d'une communauté de communes à 15 communes, déclare qu'il est favorable à une communauté de communes à 11 communes (communauté actuelle élargie aux communes de Morzine et des Gets), et sollicite la CDCI pour qu'elle modifie le schéma afin de tenir compte de cette décision.

- Païement des titres par internet, via le dispositif TIPI proposé par la DGFIP.

Monsieur le Président expose qu'il est maintenant possible aux collectivités territoriales d'installer sur leur site, ou via le portail de la DGFIP, un système permettant le paiement « en ligne » des titres qu'elles émettent (dénommé TIPI) et présente une convention et un cahier des charges établis par la Direction Générale des Finances Publiques. Il insiste sur l'importance de doter nos services de moyens modernes, considérant que nous avons de plus en plus affaire à des usagers habitués à régler leurs dépenses sur internet et par carte bancaire, tout particulièrement la population étrangère qui n'utilise plus ou très peu de chèque bancaire.

Cette facilité de paiement représente un coût, fixé par convention à 0.10 € par transaction et 0.25 % de son montant.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte la convention et autorise le Président à la signer

2. Service de collecte et traitement des déchets

- Fourniture de conteneurs semi-enterrés : lancement de la consultation par AOO

Monsieur le Président rappelle les projets d'extension des points d'apport volontaire sur les communes de Morzine et des Gets, et signale qu'il sera nécessaire de procéder à l'achat d'environ une centaine de conteneurs semi-enterrés entre fin 2011 et mi 2014. Il présente le dossier de consultation et propose de lancer une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande, d'une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le DCE et autorise le Président à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

3. Service « assainissement et ressource en eau »

- Participation des communes au financement du SDAEP

Au cours de la séance du 29 mars 2011, le montant des participations restant à la charge de chaque commune a été adopté. Or, il s'avère que la subvention du conseil général est plus élevée que prévue. (lot 1 : Aide départementale de 37 041 € au lieu de 18 521 €). Le Président en informe l'assemblée, en précisant que nous attendrons de connaître le montant du décompte définitif de l'opération pour établir un nouveau tableau de participations des communes.

- Dispositif de comptage complémentaire :

La mise en concurrence (MAPA) est lancée et le dossier de consultation est en ligne, les entreprises ayant jusqu'au 8 août pour présenter leur offre.

- Boues de la station d'épuration :

M. Rosset fait part d'un courrier du service Eau-environnement de la DDT portant sur les boues issues des stations d'épuration de St Jean d'Aulps, Seytroux, La Vernaz, La Forclaz et le Biot, qui sont mélangées à celles produites par notre step avant épandage. Cette administration demande qu'une analyse de tous ces apports soit réalisée avant mélange, avec stockage dans l'attente du résultat. Compte tenu des coûts engendrés par les analyses, du délai d'attente évalué à 3 ou 4 semaines avant mélange, et de la nécessité de volumes de stockage appropriés, le SIVOM ne pourra pas continuer à recevoir les boues des autres stations. Une demande de dérogation est demandée au service « Eau-Assainissement » de la DDT et les mairies seront tenues informées.

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.*